

FICHE MUSIQUE ANCIENNE

Ce département propose deux formations :

- La possibilité d'aborder tous les instruments de ces classes instrumentales dès le premier cycle.
- Une formation complémentaire proposée aux élèves jouant sur instruments modernes soucieux de s'enrichir de ces répertoires.

Cycle I

Pratiques collectives sous forme d'ensemble d'instruments anciens (consorts brisés ou homogènes) par session sous la conduite des enseignants de ce département.

Évaluation identique au cursus instrumental traditionnel.

Cycle II

Pratiques collectives sous forme de consort ou musique de chambre avec les élèves des classes de basse continue sous la conduite des enseignants de ce département.

En début ou en cours de cycle, Il est possible de commencer un deuxième instrument ancien complémentaire ou basse continue, dans le cadre de la polyvalence instrumentale de ce département.

Évaluation identique au cursus instrumental traditionnel.

Cycle III

Pratiques collectives sous forme de consort ou musique de chambre. L'élève choisira sa discipline pour présenter l'U.V. de pratique collective.

Il est possible comme en cycle II de commencer ou de poursuivre l'enseignement d'un deuxième instrument ancien ou basse continue.

Évaluation identique au cursus traditionnel sauf pour l'évaluation de la pratique collective qui se passe le même jour que les examens de fin de cycle.

C.O.P.

Pratiques collectives sous forme de consort ou musique de chambre. L'élève choisira sa discipline pour présenter l'U.V. de pratique collective.

Évaluation identique au cursus traditionnel sauf pour l'évaluation de la pratique collective qui se passe le même jour que les examens de fin de cycle.